



COHÉSION SOCIALE

Les actions du Contrat Urbain

Renforcer la cohésion sociale et
l'égalité des chances de tous.

PAGE 4



EMPLOI

Les marchés publics
à Perpignan,
un tremplin vers
l'emploi **PAGE 8**

Associations Vivre Ensemble Partage Jeunesse Avenir Solidarité
Perpignan Loisirs Vivre Solidarité Associations Partage Jeunesse
Avenir Solidarité Perpignan Loisirs Jeunesse Avenir Solidarité Associations
Partage Associations Loisirs Jeunesse Avenir Solidarité Perpignan
Loisirs Vivre Solidarité Associations Partage Jeunesse Avenir Solidarité
Partage Jeunesse Avenir Solidarité Perpignan Loisirs Vivre

Le journal du Social PERPIGNAN

www.mairie-perpignan.fr

Journal d'information thématique de la Ville de Perpignan

DOSSIER

Les centres sociaux

Interview du
maire-adjoint

PAGES 1 à 3



Discriminations

Un Plan de lutte,
une préoccupation
au quotidien

PAGE 5



Rénovation urbaine

Elle touche au cœur
des hommes

PAGE 8



Représentant légal : Jean-Marc Pujol
Directeur de la publication : Sandra Cognet
Rédacteur en chef : Philippe Laborie
Photos : Service photo de la Ville
Mise en page et impression :
Agence Totem.fr
La reproduction même partielle des textes,
dessins et photographies publiés est interdite.
Numéro d'ISSN : en cours
Dépôt légal : © Ville de Perpignan.
Mars 2011.

Les centres sociaux, générateurs de lien social dans la ville



Les 9 centres sociaux, structures municipales de proximité incontournables, tissent l'ensemble de la ville.

Le centre social est un foyer d'initiatives porté par des habitants, appuyé par des professionnels qui définissent et mettent en place un projet de développement pour toute la population d'un territoire. Brigitte Puiggali, maire-adjoint délégué au Développement social et à la Jeunesse, répond aux questions du Journal du Social sur l'impact de ces centres à Perpignan.

Le Journal du social : Nés en Angleterre, les centres sociaux arrivent en France au début du XX^e siècle, quand est apparu le premier centre social à Perpignan ?

Brigitte Puiggali : Le premier centre social à avoir vu le jour

à Perpignan a été la Maison du Vernet, il y a 18 ans déjà !

Le J du S : Perpignan compte 9 centres sociaux ou Maisons de quartier, comment le développement de ces centres s'est-il fait depuis les 15 dernières années ?

B.P : Lorsque je suis arrivée en 2001, la ville comptait 4 centres sociaux. Compte tenu de la dynamique du développement social et surtout de l'impact positif de ces centres, 5 autres sont apparus depuis, les 2 derniers ouverts étant

••• LIRE LA SUITE P2

ÉDITO

Une politique de développement social de la Ville

La démarche de développement social engagée et soutenue par la Ville relève d'un choix politique d'interventions complémentaires aux actions légales traditionnelles menées en ce domaine.



Depuis plus de 15 ans, la Ville de Perpignan affirme sa volonté de réduire les écarts de développement entre les publics en difficulté des territoires prioritaires et la moyenne de la population perpignanaise. Son ambition est de tisser et retisser toujours plus de lien social pour renforcer la cohésion de la cité par le développement harmonieux de son territoire.

Pour accomplir cette mission d'intérêt général qui s'inscrit dans une perspective longue, un travail de fond est assuré au quotidien. Il combine écoute, concertation, élaboration et accompagnement de projets, animations et soutien des initiatives locales. Il suscite l'estime de soi et l'estime de son quartier.

Le développement social a, en effet, pour particularité de placer le citoyen au centre de ce projet global construit à partir d'un diagnostic des problématiques locales. De là, nous pouvons élaborer un programme concret d'actions qui s'appuie sur les forces vives du territoire constituées par les habitants, les associations locales, les institutions et services publics présents.

Associés aux pratiques d'intervention que la Ville mène en développement social, l'usager devient ainsi acteur de son devenir en sortant une démarche d'assistance, le citoyen est amené à se défaire d'une procédure de prise en charge pour s'intégrer aux processus de participation.

La mixité des publics visés et le travail en réseaux des intervenants, le maillage territorial équilibré des centres sociaux et des maisons de quartier, structures de proximité au service du public, garantissent à cette politique ambitieuse son succès.

Jean-Marc PUJOL
Maire de Perpignan



CCAS PAGES 6 et 7
L'outil social de
la Ville apporte
un ensemble
de services
personnalisés.

2 / Dossier Les centres sociaux, générateurs de lien

Les centres sociaux du Territoire Nord

→ Maison du Vernet

76, avenue de l'Aérodrome
Tél. : 04 68 63 82 10
maisonduvernet-ddsj@wanadoo.fr



La Maison de Quartier du Vernet, premier centre social à avoir vu le jour à Perpignan il y a 18 ans.

→ Maison Nouveau Logis les Pins

73, Esplanade du Nouveau Logis
Tél. : 04 68 61 13 70
maisonnouveau-logis-ddsj@wanadoo.fr



Le Centre social Nouveau logis-Les Pins.

→ Maison de Vernet Salanque - Diaz

HLM Vernet Salanque
Tél. : 04 68 66 30 17 /
04 68 52 36 25
Diaz : Tél. : 04 68 66 32 65
maisonvernetsalanque-ddsj@wanadoo.fr

→ Maison du Bas-Vernet

2, impasse Muga
Tél. : 04 68 61 25 49
maisondubasvernet-ddsj@wanadoo.fr



Un personnel disponible et à l'écoute.



Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement entouré du préfet Jean-François Delage et du maire Jean-Marc Pujol à la cité des Baléares le 26 novembre 2010.

••• Saint-Gaudérique, Champs-de-Mars et Saint-Matthieu. Le centre de Saint-Jacques englobait au départ les 2 territoires, mais la population de Saint-Matthieu ayant des problématiques différentes, la volonté a été de créer un centre social propre à ce quartier.

Le J du S : Un des rôles du centre social est d'impliquer la population dans les actions qu'il propose, dans quelle mesure cela se fait-il à Perpignan ?

B.P : Le centre social est avant tout à l'écoute des populations. C'est cette attention permanente qui lui permet de mettre en place des actions qui répondent précisément à leurs besoins. Les directeurs de centres sociaux animent cette démarche partenariale par la mise en place, notamment, de comités d'usagers sur leur territoire plaçant l'habitant au centre des décisions. Chaque centre social de la ville dispose également d'un référent famille qui mène des interventions col-

lectives sur les familles grâce à l'organisation, notamment, de conférences thématiques ou encore des projets d'offres de sorties, le tout dans le but de créer du lien social. Les habitants deviennent acteurs sur leur quartier.

Le J du S : Comment les centres sociaux coordonnent leurs actions avec les différents partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou autres institutions ?

B.P : En ce qui concerne la CAF, le partenariat existe de fait puisqu'elle labellise les centres sociaux. Tous les 4 ans, l'équipe du centre social présente un Projet d'Animation Globale (PAG) conçu suite à un diagnostic réalisé sur le terrain avec la coopération des habitants et des associations de quartiers. Intervient ensuite une réflexion pour la mise en place d'actions en adéquation avec le projet ; un document de référence est présenté à l'élu, qui le valide conformément à



Un Carnaval animé à Clodion.

la politique souhaitée en direction des habitants. Une présentation est faite à la CAF pour obtention du label. Ce PAG est la feuille de route du centre qui

va lui permettre de travailler pendant les 3 années à venir en concertation avec les populations, les associations et autres organismes ou institutions.

Offres de services des centres sociaux

→ Accueil

- Accueil et orientation des habitants vers les structures spécialisées

→ Services vie quotidienne / sociale

- Permanence d'aide administrative
- Permanence juridique
- Point d'Appui Egalité
- Temps de rencontres personnes âgées
- Groupes d'échange et de parole
- Ateliers alphabétisation et autonomie sociale
- Info collective

→ Initiatives et projets

- Soutien aux initiatives

→ Accompagnements associatifs

- Accompagnement à la scolarité et l'insertion professionnelle
- Atelier mise en confiance
- Permanence insertion / emploi
- Rencontre pour la réussite
- Soutien scolaire
- Aide CV et lettre de motivation.



Repas du 3^{ème} âge organisé par le Centre social de la Réal.



Des élèves en difficulté scolaire bénéficient d'un soutien au Centre Vernet/Salanque.



Fête de quartier à Vernet Salanque.

Par conséquent, le directeur du centre social est le pilote du Projet d'Animation Globale coordonnant l'ensemble des actions avec les partenaires

Le J du S : Concrètement avez-vous des exemples de résultats inhérents à l'action des centres sociaux dans la ville ?

B.P : Le travail mené sur les différents quartiers de la ville permet de développer et maintenir des échanges dans les centres sociaux avec les habitants. Cela dans le but d'apporter des réponses aux difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent mais surtout mettre en avant leurs projets, leurs idées et leurs réalisations : jardins familiaux sur Maillolles et le Bas-Vernet, les Arts du Vernet autour de la projection de films en plein-air, la mise en œuvre de fêtes de quartier, la création d'un lieu d'accueil parents-enfants.

Le J du S : Les centres sociaux font-ils appel à des associa-

tions par exemple culturelles, ou sportives pour dynamiser leur action ?

B.P : Bien sûr ! Il existe un échange permanent entre les associations de quartiers et les centres sociaux toujours dans le même objectif de répondre aux besoins du terrain. D'ailleurs, le centre social joue également un rôle d'accompagnement et d'aide au développement des associations émergentes.

Le J du S : Les jeunes s'impliquent-ils dans les actions sur le quartier des centres sociaux en tant que bénéficiaires mais également en tant qu'animateurs ?

B.P : Oui de plus en plus. Cette organisation a été confiée désormais au service Adolescence et Jeunesse de la Ville qui gère 4 accueils de loisirs sans hébergement pour les 12 - 17 ans, le dispositif Zy'va et l'action de 15 Espaces Adolescence et Jeunesse qui s'adresse plus particulièrement aux adolescents et aux jeunes jusqu'à 25 ans.

→ Médiation culturelle avec la Cie Vent de Sable

Implantée à Perpignan depuis 1992, la compagnie Vent de Sable poursuit une démarche pédagogique située au plus près de l'humain. Catherine Alasset, chorégraphe et danseuse dans cette compagnie travaille dans plusieurs quartiers associant culture et social dans ses ateliers, en partenariat avec centres sociaux. Plusieurs projets visant plus particulièrement les femmes sont développés. Sur le quartier du Haut-Vernet, un atelier a abouti à une création associant danseurs professionnels et danseuses amateurs. Au Bas-Vernet et à Saint-Martin, des actions sont menées en direction des femmes et des enfants avec la même démarche artistique et le même souci de solidarité. Des ateliers sont organisés à la Maison du Vernet, à l'annexe-mairie du Bas-Vernet, au Théâtre de la Rencontre.

Renseignements : adventdesable@orange.fr



La Compagnie « Vent de sable » travaille à la médiation culturelle dans les quartiers à travers l'art de la danse.

Le J du S : Les centres sociaux vont-ils encore se développer sur Perpignan dans les prochaines années et, le cas échéant, comment ?

B.P : Avec 9 centres sociaux et 15 EAJ, la Ville dispose d'un réseau de structures de proximité qui lui permet d'être réactive face aux problèmes

soulevés par les habitants. Les centres sociaux sont des structures municipales incontournables, directement tournées vers la population. Je suis convaincue que le développement social sera toujours nécessaire par conséquent notre action ne faiblira pas bien au contraire ! ■

Les centres sociaux du Territoire Sud

→ Maison de Saint-Jacques

Rue de la Savonnerie
Tél. : 04 68 66 30 62
maisonstjacques-ddsj@wanadoo.fr

→ Maison de Saint-Mathieu - La Réal

Rue Jacques I^{er}
Tél. : 04 68 57 97 45
maisonstmathieu-ddsj@orange.fr

→ Maison de Saint-Martin

Rue de la Briqueterie
Tél. : 04 68 85 46 69
maisonsaintmartin-ddsj@wanadoo.fr



La Maison de quartier Saint-Martin.

→ Maison de Maillolles / Saint-Assisclé

67 bloc, rue des Grenadiers - Résidence Ensoleillée
Tél : 04 68 85 31 17
maisondemailloles-ddsj@wanadoo.fr



La Maison de quartier Maillolles.

→ Maison de Champ de Mars / Saint-Gaudérique

Rue Madame de Sévigné
Tél. / Fax : 04 68 52 23 86
stgochampmars-ddsj@wanadoo.fr

Renseignements

Direction du Développement Social et de la Jeunesse
Service des centres sociaux :

16 bis, rue Emile Zola
Immeuble Holtzer
Tél. : 04 68 62 38 73
ddsj@mairie-perpignan.com

Offres d'animations des centres sociaux

→ Ateliers vie pratique

- Labo photo
- Ateliers divers (cuisine, théâtre...)

→ Fêtes et manifestations

- Dispositif national Passeurs d'image
- Fête des voisins, des quartiers, carnivals
- Journée nationale de la Femme
- Participation au Forum après BAC, à la Journée Départementale des Parents

→ Sorties familiales

- Théâtre
- Découverte du patrimoine

→ Sensibilisation et actions de santé

- Gym Douce et Bien-être
- Sensibilisation et information



L'atelier cuisine de la Maison Saint-Martin ou le lien social par les papilles.



Concentration et mains d'or à l'atelier couture du Centre Saint-Jacques.

2 catégories de bourses avec le Fonds d'Initiatives Citoyenneté (FIC)

Le Fonds initiatives Habitants (FIH)

Ce fonds permet de financer des projets collectifs avec une aide d'un montant maximum de 762 euros par projet. La fête de la Solidarité locale a été ainsi organisée par l'AFEV avec un repas ouvert aux habitants du quartier du Centre ancien et la mise en place d'un « Vide grenier troc ».

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives (FSIA)

Le FSIA sert à favoriser l'émergence d'associations situées sur les territoires du CUCS et à financer le fonctionnement d'associations porteuses de petits projets collectifs. Une aide d'un montant maximum de 4 000 euros est possible. L'association Renaissance, qui regroupe des jeunes du quartier Vernet Salanque, a été financée pour son projet axé sur l'organisation d'activités culturelles et un travail sur l'insertion professionnelle.



L'association Renaissance effectue un travail sur l'insertion professionnelle.

Les actions stratégiques du Contrat Urbain



Le quartier La Réal fait partie du 1^{er} secteur prioritaire du CUCS.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été signé le 29 Janvier 2007 entre l'Etat, la Ville de Perpignan et plusieurs partenaires. Ce contrat vient récemment d'être prolongé jusqu'en décembre 2014. Il vise à renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances de tous les habitants de Perpignan par une intervention spécifique sur les territoires les plus en difficulté de la ville.

A leur création en janvier 2007, les contrats urbains de cohésion sociale ont pris la relève des contrats de ville et ont ouvert une nouvelle ère de la politique de la ville. « *Les CUCS sont de véritables documents d'action stratégique et ils remplissent un triple objectif porteur de cohésion sociale* », indique Brigitte Puiggali, maire-adjoint délégué au Développement social et à la Jeunesse.

En effet, avec ces contrats, il s'agit d'abord de définir un projet urbain et social destiné à réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. De là, l'enjeu est de mieux intégrer ensuite ces territoires dans la ville pour ensuite améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers en favorisant l'égalité des chances.

Pour mener à bien cet ambitieux projet de développement harmonieux de son territoire, la Ville s'est associée à plusieurs partenaires.

3 secteurs de priorité définis

3 secteurs prioritaires ont été définis : en premier lieu, les cités d'habitat social du quartier du Vernet, les quartiers anciens du centre-ville (Saint-Jacques, Saint-Mathieu, La Réal), les copropriétés Baléares Rois de Majorque ; la cité Ensoleillée, la cité Les Romarins, la cité du Champs-de-Mars en 2^{ème} priorité ; en 3^{ème} priorité enfin l'ensemble d'habitat social de Saint-Assisclé ainsi que le secteur du Bas-Vernet (hors habitat social) pour Perpignan. S'ajoutent dans ce 3^{ème} cadre les communes de l'agglomération Perpignan Méditerranée qui ont manifesté la volonté de conduire un projet partenarial de développe-



La cité du Champs-de-Mars est intégrée au 2^{ème} secteur prioritaire du CUCS.

ment social, mené prioritairement dans le cadre d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ou d'un centre social.

Le défi ici consiste à notamment mobiliser les ressources de la population en favorisant une citoyenneté active et en soutenant la vie associative. « *L'une des grandes vocations des CUCS est à la fois de simplifier et mutualiser les financements* », explique Brigitte Puiggali. L'aide aux associations s'effectue suivant 2 modalités distinctes.

Favoriser une citoyenneté active, soutenir la vie associative

La première de ces modalités consiste au versement d'une subvention pour les projets s'inscrivant dans les orientations du CUCS. « *Chaque année ce sont environ 340 000 € d'aide à la vie associative qui sont octroyées par la Ville* », poursuit le maire-adjoint. C'est ainsi, par exemple, qu'un Point lecture a été mis en place par l'association Les Francas sur Vernet Salanque, Maillolles et Saint-Martin.

On citera également le financement de la Régie de Quartier Nord portée par l'association « *La Rose-raie Service* » ainsi que la création de la Régie de quartier Sud qui permet une insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, des cours d'alphabétisation ont été menés par l'association Femmes Espoir sur les quartiers Maillolles, Saint-Martin et Champ-de-Mars.

Le CUCS, c'est parallèlement d'autres projets concrets soutenus par le Fonds d'Initiatives Citoyenneté (FIC). Ce dispositif vise à soutenir les initiatives individuelles et collectives présentées par les habitants de la ville et productrices de solidarité et de lien social.

Il permet l'attribution de 2 catégories de bourses par le biais du Fonds initiatives Habitants (FIH) et du Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives (FSIA) pour porter des projets collectifs riches d'actions solidaires, de manifestations conviviales, d'activités culturelles ou de programmes sur l'insertion professionnelle dans les quartiers (voir ci-contre). ■

Les partenaires de la Ville pour le CUCS

- L'Etat,
- La Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée,
- le Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
- la Caisse d'Allocation Familiales,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- l'Office Public de l'Habitat Perpignan-Roussillon,
- l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales (OPH66).

Les Francas

ont créé un Point lecture sur Vernet Salanque, Maillolles et Saint-Martin.



L'association Femmes Espoir

assure des cours d'alphabétisation sur les quartiers Maillolles Saint-Martin et Champ-de-Mars.

Renseignements

www.mairie-perpignan.fr
Rubrique La Municipalité – Politique de la Ville CUCS.

Les actions menées en 2010

→ **Promotion des actions liées à l'emploi**
Le Club FACE / Maison de l'emploi et de l'Entreprise, chargée de mission : Carine Commes. 46 entreprises impliquées, diverses actions développées (parrainages, insertion, café débat, collègues...).

Renseignements
04 68 38 33 79 - E-mail :
c.commes@mde66.fr



Le club FACE / Maison de l'Emploi et de l'Entreprise implique 46 entreprises.

→ **Information juridique et accès au droit**
Permanences Halde, correspondant : Gilles Thellier. Ouverture en novembre 2009, place Joseph Deloncle, locaux de la Maison d'accès au droit.

Sur rendez-vous.
Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h.
Tél. : 04 68 66 34 56.
E-mail : gilles.thellier@halde.fr



Les locaux de la Halde se trouvent à la Maison du Droit, place Deloncle avec Gilles Thellier de la HALDE.

→ 14 Points d'appui égalité labellisés

Le Point d'Appui Egalité (PAE) a pour vocation d'accueillir, d'informer, d'écouter et d'orienter, les habitants qui estiment être victimes de discriminations.

Au 21 septembre 2010 : 7 structures support de 14 PAE ont été labellisées, ils seront en fonction en avril 2011.



Un Plan de lutte, une préoccupation au quotidien



Le Plan de lutte contre les discriminations adopté en Conseil Municipal le 15 Septembre 2008 et cosigné par l'ACSE et la Préfecture s'inscrit comme la volonté de la Ville de Perpignan de conforter et de mettre en cohérence ses actions et celles proposées par ses partenaires du Contrat urbain de cohésion sociale sur la thématique des discriminations.

Le Plan de lutte contre les discriminations, pour être effectif, s'est appuyé sur La Commission pour l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) qui a contribué, avec l'ensemble des acteurs, à promouvoir son programme d'actions. Afin d'impulser le Plan territorial de lutte contre les discriminations, le conseil municipal de la Ville a désigné, en mars 2008 un élu délégué à la lutte contre les discriminations en la personne de Maître Mohamed Iaouadan, conseiller municipal. En juillet 2009, la Municipalité a créé la mission de lutte contre les discriminations et nommé un chargé de mission, Jérôme Salhi.

Le Plan de lutte contre les discriminations cible l'ensemble des territoires de la ville avec une attention particulière sur les quartiers populaires. Il vise à mobiliser les acteurs de l'action publique (élus, cadres, agents d'accueil des services publics) et tout particulièrement ceux de l'éducation et de la formation (établissements d'enseignement, or-

ganismes de formation), ceux du service public de l'emploi et du logement ainsi que les acteurs du monde économique (entreprises, chambres consulaires, syndicats) pour « *changer les regards* » et changer les pratiques en recherchant l'application des mêmes droits pour tous.

« *Notre objectif est de changer les regards, soit un travail profond qui consiste à lutter non pas contre la discrimination mais contre les comportements discriminants. Le seul fait d'en parler lève un tabou* », souligne Mohamed Iaouadan.

La promotion des actions liées à l'emploi, l'accès au droit, les formations

Ce Plan de lutte contre les discriminations a permis la mise en œuvre et la promotion de nombreuses actions liées à l'emploi en s'appuyant sur la Maison de l'Emploi (MDE). Des forums spécifiques pour l'emploi ont été organisés, des chantiers d'insertion ont été accompagnés à Perpignan, le réseau de parrainage avec le club FACE-MDE (Fondation Agir contre l'exclusion) a été développé.



Mohamed Laouadan, conseiller municipal, élu délégué à la lutte contre les discriminations.

L'installation du correspondant de la Halde en 2009 et la création des Points d'appui égalité en 2011 s'inscrivent dans la forte volonté d'affirmer la pertinence de la loi en proposant aux habitants et aux éventuelles victimes de discrimination une information juridique facilitant leur accès au droit.

En outre, le Plan territorial de lutte contre les discriminations a permis de proposer des formations en direction des institutions, des associations et des habitants pour permettre la mise à distance des représentations et des constructions sociales sur les populations locales. Par ailleurs, l'organisation d'animations et de colloques a permis de vulgariser la lutte contre les discriminations en proposant des manifestations supports telles que les semaines « *En Avant pour l'Egalité* ». ■



Les formations

→ Formation inter institutionnelle des cadres des services publics 2009/2010

Acquisition d'une culture commune sur la question des discriminations

→ Formation Ville

En 2009, 68 Agents appartenant à Direction du Développement Social et de la Jeunesse ont été sensibilisés sur la question des discriminations



→ Formation Education Nationale

La formation des nouveaux directeurs a concerné 27 stagiaires pendant 3 demi-journées et la formation des professeurs des écoles stagiaires

→ Animations et colloques

« Semaine En Avant pour l'Egalité 2009/2010 »

Thème : discriminations liées à l'accès à l'emploi et à la formation, 3 tables rondes, réunion de la COPEC, le droit à l'épreuve des discriminations, le bilan de la semaine et perspectives d'actions et 10 événements de proximité.



La Semaine « En Avant pour l'égalité » est organisée chaque année depuis 3 ans.

Une liste de 18 critères dans le Code pénal

En France, l'article 225-1 du Code pénal définit une liste de critères qui entrent dans la constitution d'une discrimination : « *Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* ».

Orientations 2011

Le vote du budget annuel des activités sociales est un événement annuel important.

Les grandes orientations de l'année 2011 en 3 points principaux :

- Assises nationales des pensionnés : évolutions de leurs besoins et réponses adaptées.
- Appropriation par l'activité sociale des besoins sociaux des jeunes : solidarité, logements, vacances.
- Cohérence du patrimoine : tourisme social à partir des sociétés civiles et immobilières appartenant au CCAS.

Petits dépannages entre amis

Dans le cadre du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D), le service technique du CCAS réalise de petits dépannages pour les bénéficiaires. Ces interventions sont limitées à la pose d'accessoires, à la réparation d'une chasse d'eau ou au changement d'un fusible défectueux.



L'aide à domicile au service ou l'art de trouver des solutions.

Le Centre social communal d'action sociale

Le CCAS est l'outil social de la Ville de Perpignan. Tout Perpignanais connaissant une difficulté particulière peut s'adresser à ses services afin d'être renseigné, orienté ou directement aidé suivant les missions d'aide légale ou facultative que le CCAS anime.

Chaque habitant de la ville âgé de plus de 25 ans vivant seul ou en couple, sans enfant, peut être accueilli par un travailleur social qui, à partir d'un entretien individuel étudiera avec lui les solutions aux problèmes qu'il rencontre. Le CCAS reçoit et examine les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA), instruit les dossiers d'aides financières et délivre, si nécessaire, des secours d'urgence aux particuliers. Il procède enfin à la domiciliation postale des personnes sans domicile fixe.

Création d'un espace sénior sur mesure

La Ville de Perpignan, par l'intermédiaire de son CCAS, a décidé la création d'un espace dédié au 3^{ème} âge. Ouvert à tous dès 60 ans, il se présente comme un guichet unique de proximité à vocation sociale, centralisant l'ensemble des réponses aux questions liées à cette tranche d'âge. Cet espace constitue pour la ville une nouvelle mission de service public. Il s'agit avant tout d'un espace d'écoute, d'échange de parole afin de mieux cerner les attentes et les besoins des personnes âgées. Leur demande est prise en compte et elles sont mises en relation avec les organismes sollicités.

Le CCAS est aussi un espace d'information sur la vie quo-

tidienne (vie pratique, culturelle, associative, maintien à domicile, démarches administratives...). Les personnes âgées et leurs familles y trouveront l'ensemble des informations locales, juridiques, sociales et administratives nécessaires. Enfin, c'est un espace d'accompagnement social personnalisé où il est possible d'établir un bilan social, de mettre en relation les personnes avec les services prestataires du CCAS ou des partenaires, d'instruire les dossiers relatifs aux démarches d'aide ou bien encore d'accompagner les familles dans les démarches de placement, ou de garde de la personne âgée au domicile familial.

De nombreuses prestations à domicile

Rester chez soi le plus longtemps possible est le vœu de tout un chacun. Tout particulièrement de nos aînés qui sont attachés à leur cadre de vie et pour qui les habitudes sont autant de repères.

Quand il devient difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable. Le service d'aide à domicile du CCAS de Perpignan met à disposition des personnes âgées valides ou handicapées, des aides ménagères et des auxiliaires de vie sociale qualifiés afin de les aider dans les actes essentiels de la vie : ménage, en-



Un espace d'accompagnement social personnalisé.

retien du linge, préparation des repas, courses et éventuellement l'aide à la toilette.

Le CCAS a pour but de lutter contre l'isolement, la solitude et de conserver ou créer un lien social. Le service peut également être sollicité par toute personne lors d'une sortie d'hospitalisation.

Il propose aussi un service de repas à domicile en direction des mêmes publics. Les repas sont livrés quotidiennement ; leur composition, livraison et prix sont modulables, adaptés en fonction des goûts, des régimes spécifiques, ainsi que des revenus.

La démarche d'accompagnement à l'emploi fait partie des priorités retenues dans la mise en place de la politique sociale de la Ville. C'est pourquoi la Municipalité, en concertation avec les services de l'Etat, de l'Europe et l'Office Public

d'HLM (OPH), a décidé de confier au CCAS la mise en œuvre de chantiers d'insertion.

L'insertion, enjeu de société

Il s'agit d'un dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique visant l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ces personnes sont titulaires d'un véritable contrat de travail ; l'embauche est donnée en priorité aux habitants de Perpignan. Aujourd'hui au nombre de 3, les chantiers d'insertion du CCAS occupent plusieurs secteurs d'activité comme le nettoyage, la poly-maintenance et l'écologie urbaine.

Depuis septembre 2006, en partenariat étroit avec l'OPH de Perpignan, 10 salariés en contrat aidé font bénéficier les habitants de plusieurs cités de

Résidence Paul Alduy

La résidence Paul Alduy est située sur les hauteurs du Moulin-à-Vent. Elle compte 41 appartements réservés aux personnes âgées qui peuvent y trouver, si elles le souhaitent, des prestations bien utiles: aide ménagère, portage repas, gardien... En profitent également des étudiants dans le cadre d'une action «inter-génération» harmonieuse.



La résidence Paul-Alduy à vocation inter-génération.

Une page d'histoire

Le Centre communal d'action sociale est un monument fort d'une longue histoire. Peu de gens le savent, mais cet établissement public a 215 ans. En effet, c'est en 1796 que furent créés les Bureaux de bienfaisance, transformés en 1953 en Bureaux d'aide sociale, puis en 1986 en Centres communaux d'action sociale. Mais on peut trouver sa genèse au XVI^e siècle lorsque François 1^{er} créa « le grand bureau des pauvres » qui percevait une taxe sur les propriétés laïques et ecclésiastiques afin d'alimenter un fond de distribution d'aumônes. Aujourd'hui communalisés, ils sont l'outil privilégié des politiques sociales municipales. Le CCAS de Perpignan offre ainsi à la population toute une gamme de prestations adaptées.



François 1^{er} précurseur des fonds sociaux.

le, un ensemble de services personnalisés



Les rives de la Basse abritent un microcosme préservé.



La fresque rond-point Sant-Vicens.



Contrat d'aide avec l'OPH.

Chantiers Cadre de vie et bâtiment, Corridors écologiques

Le chantier cadre de vie et bâtiment a fait ses premières armes dans les cages d'escaliers des cités du Puig, de Bétriu et du Champs de Mars. Il s'est ensuite engagé avec la Ville et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) à la remise en état des postes de transformation EDF et GDF.

D'ores et déjà, les habitants de Perpignan peuvent apprécier les fresques murales dessinées

sur le champ de foire avenue du Palais des expositions et dans le rond point de Sant-Vicens. Grâce au Chantier d'insertion et à la participation d'une artiste dans ce projet, l'art sera bientôt dans la rue sur tout le territoire communal au profit de tous.

Dernier né des chantiers, le Corridor a démarré en 2010. Sa thématique peut sembler quelque peu énigmatique. Pourtant, ses riverains de l'avenue d'Athènes sont satisfaits de retrouver les

rives de la Basse accessibles, débarrassées des débris, et toujours plantées d'essences locales afin que la nature retrouve sa place dans la ville. Oiseaux, petits mammifères, batraciens, insectes, sont respectés dans l'exercice de cette activité. Les rivières et cours d'eau, axes traversant, havres de vie, doivent être protégés et entretenus. L'observation de la faune et de la flore y est riche. Aimer et faire aimer la nature est une priorité de ce chantier. ■

leurs prestations. Au Champs-de-Mars, Bétriu, Puig et des sites excentrés sont entretenus quotidiennement. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie et à ce titre s'inscrivent dans un projet de territoire. L'activité quotidienne permet d'apprendre les gestes professionnels et les techniques spécifiques du métier.



Les fresques murales du champ de foire donnent des couleurs à la vie de quartier.

3 sources de financement

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un budget fort de 3 sources de :

- les ressources propres : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes.
- les ressources liées aux services et aux actions créés et gérés par le CCAS.
- les ressources extérieures non affectées à une action précise : elles proviennent de la subvention.

Part de la Ville :

Une subvention d'équilibre annuelle (montant 2011 : 1 400 000 €) plus une participation de plusieurs milliers € pour les chantiers d'insertion.



Le centre communal d'action sociale.

La Casa Jaumet, pour une hygiène au quotidien

La Casa Jaumet est un lieu où les personnes sans domicile fixe et les personnes en grande difficulté ont la possibilité de prendre une douche ou encore de faire laver leur linge moyennant une participation financière modique. Elle est située au cœur du quartier Saint-Jacques, rue de la Savonnerie.



La Casa Jaumet est située rue de la Savonnerie à Saint-Jacques.

Un microcrédit personnel

Afin de proposer une réponse nouvelle aux demandes d'insertion sociale de plus en plus nombreuses de personnes « précipitées » par la crise dans un processus de désaffiliation, le CCAS a mis en place le dispositif de microcrédit personnel, qui permet à ses usagers d'accéder au crédit bancaire duquel ils sont exclus. Il constitue aussi une réponse efficace à ceux dont la situation financière fragile les incite à se tourner trop souvent vers des crédits à la consommation aux taux prohibitifs. Chômeurs, bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), travailleurs démunis (contrats aidés, temps partiels...), personnes âgées précaires. Ensuite, le travailleur social se charge de la mise en contact avec l'organisme bancaire après évaluation du projet demandé. Suivant la situation, il peut proposer au demandeur un suivi concernant la gestion budgétaire. Le montant des prêts peut être compris entre 300 et 3000 euros sur une durée allant de 6 à 36 mois pour un taux de 3%. ■

Les Jardins familiaux

Le CCAS gère 41 jardins familiaux dans le quartier Moyen-Vernet. Le but est de permettre à des familles modestes, de cultiver des fruits et légumes pour leur consommation personnelle. Cette mise à disposition est soumise au paiement d'une redevance annuelle symbolique afin de participer notamment aux frais d'arrosage.



Un bouquet de nature en pleine ville.

Renseignements

Service social du CCAS
38 bis, rue Couvent de la Merci
Tél. : 04 68 34 44 53
Espace Sénior :
Tél. : 04 68 34 44 53

Les marchés publics à Perpignan, un tremplin vers l'emploi

A travers ses marchés publics, la Ville de Perpignan a dynamisé les entreprises locales et permis la création d'emplois. De plus, l'introduction de clauses sociales dans ces marchés a impulsé un coup de pouce à l'emploi en direction des personnes résidant en zones urbaines sensibles. Un phénomène amplifié par la mise en place de chantiers d'insertion.



L'équipement informatique mis à la disposition des candidats à l'emploi.

La clause sociale dans les marchés publics permet aux entreprises de réaliser des actions d'insertion au profit des habitants des quartiers ZUS (Zone Urbaine Sensible) dans le cadre des marchés publics. Intégrant des clauses sociales dans leurs marchés

publics, et en confiant la gestion à la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MDEE), 7 maîtres d'ouvrage se sont engagés en faveur de l'emploi : Ville de Perpignan, Office 66, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, OPH Perpignan Roussillon (Office public de l'Habitat), SAFU (société d'aménagement foncier et d'urbanisme), PRSA (Perpignan Réhabilitation SA), Groupe Immobilier 3F.

« Concrètement, l'entreprise répond à un marché public comportant une clause d'insertion, et lors de la notification d'attribution, elle accepte à la signature de l'acte d'engagement, la réalisation d'un certain nombre d'heures d'insertion en faveur des publics résidant en ZUS », déclare

Béatrice Dugave, l'une des 2 personnes en charge de la gestion de la clause d'insertion à la MDEE.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les vendredis matin, de 9h à 12h30, sans rendez-vous, des entretiens sont effectués avec les candidats à ce dispositif.

« Notre but est vraiment l'insertion. Nous la favorisons par un suivi à visage humain. Nous sommes optimistes car nous recevons des personnes très motivées qui souhaitent s'en sortir et travailler », ajoute Béatrice Dugave. ■

Renseignements :

Maison de l'Emploi et de l'Entreprise
12 rue Pierre Cartelet
Tél. : 04 68 35 20 00
E-mail : contact@mde66.fr



Béatrice Dugave, chargée d'administration à la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise.

Les chiffres d'un dispositif qui fonctionne :

- > **244** marchés gérés par la MDEE dont 67 dans le cadre du programme de la rénovation urbaine depuis 2007
- > **443** contrats signés et 108 personnes sorties du dispositif en emploi durable dont :
- > **35** CDD de + de 6 mois
- > **16** CDD de + de 12 mois
- > **21** CDI, 33 contrats de professionnalisation, et 3 contrats d'apprentissage.

Critères de sélection :

Résidant d'une zone urbaine sensible et demandeur d'emploi de longue durée ou de plus de 50 ans ou jeunes de moins de 26 ans sans qualifications ou jeunes de moins de 26 ans avec ou peu d'expérience professionnelle et sans qualification, ou encore avec qualifications mais sans expérience professionnelle, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS).



443 contrats signés et 108 personnes sorties du dispositif en emploi durable.

La rénovation urbaine touche aussi le cœur des hommes

A Vernet Salanque, la rénovation urbaine du quartier se vit au quotidien et dépasse la seule transformation urbanistique portant sur l'habitat et les équipements publics. Au-delà de l'action sur le bâti, c'est une chaîne de solidarité qui s'organise pour que l'avenir soit synonyme de renouveau et d'espoir pour tous.

Au centre social Vernet Salanque, l'accompagnement des habitants du quartier dans leurs démarches d'insertion, d'emploi, de soutiens divers est bien réelle. Appuyés par la démarche du Plan national de rénovation urbaine, des partenariats se sont développés et se traduisent concrètement chaque jour dans les locaux de la maison de Vernet Salanque.

Le défi d'un quartier qui se transforme au-delà de ses murs, aidant les habitants à changer leur destin, a été saisi au bond par la dynamique équipe d'animateurs du Centre social qui a compris tout le bénéfice d'actions complémentaires à l'animation déjà en place... et tant pis si le planning hebdomadaire déborde.

Aider les habitants à changer leur destin

Le mercredi, une conseillère du centre d'information des droits des femmes et de la famille aide individuellement les personnes à rédiger CV et lettre de motivation tout en les informant sur les formations. Le jeudi, c'est au tour de la Mission Locale Jeunes de rencontrer les jeunes du



Le préfet Jean-François Delage et le maire Jean-Marc Pujol ont rencontré à l'automne dernier les acteurs des services sociaux de Vernet Salanque.

quartier pour envisager une possible insertion dans la vie active. Parallèlement, l'association FACE-Maison de l'Emploi se mobilise et convainc 14 chefs d'entreprises de s'engager à parer des jeunes du quartier.

De son côté, l'INFA (Institut National de Formation et d'Application) organise une formation CAP petite enfance, réclamée par les mères de famille du quartier. A cela, s'ajoute les actions de la Régie de quartier, de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise...

Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu bénéficier de formation, d'accompagnement ou d'emploi sur leur secteur en 2010, leur offrant ainsi un nouvel horizon. Petit à petit, l'image du quartier mais surtout la vie des habitants se transforme donc en profondeur. ■

Renseignements : Centre social - Maison de Vernet Salanque HLM Vernet Salanque
Responsable : Makram Chennoufi
Tél. : 04 68 52 36 25

Point d'accès au droit

Créé à la demande du Conseil départemental de l'accès au droit des Pyrénées-Orientales qui le pilote avec le Président du Tribunal de Grande Instance et le Procureur de la République, ce point d'accès au droit installé depuis un an au Centre social du Vernet, vient compléter, en la décentralisant, l'action de la Maison d'accès au Droit du centre-ville. Par des permanences assurées 2 après-midi chaque quinzaine, par des avocats et notaires, le point d'accès au droit du Vernet a pour but de faciliter l'accès de la population à l'information dans différents domaines du droit, à des consultations juridiques, à des modalités de résolution amiable des conflits. ■



Le point d'accès au droit installé depuis un an au Centre social de Vernet Salanque.